


Paxlovid® : La HAS a rendu un avis favorable le 25 avril à la prise en charge du Paxlovid® dans le traitement curatif de la COVID-19.


Fin de l'accès précoce et mise à disposition dans le cadre du **droit commun de son autorisation de mise sur le marché**.


Il convient de se référer au résumé des caractéristiques du produit (RCP) de cette AMM, ainsi qu'aux recommandations nationales en termes de stratégie d'utilisation des traitements curatifs de la COVID-19 afin d'en permettre l'accès à tous les patients qui le nécessitent.

Ce traitement à visée curative ne remplace pas la vaccination.

Patients cibles


Adultes (18 ans et plus)  présentant un test positif au COVID-19 (TAG ou RT-PCR) et

 ne nécessitant pas d'oxygénothérapie et

 à risque élevé d'évolution vers une forme grave de la maladie :

 patient de 65 ans ou plus présentant une ou des comorbidités

 patients sévèrement immunodéprimés


 patients présentant une pathologie à très haut risque




Les trois conditions doivent être remplies


 Ce traitement devra impérativement être pris **au plus tard 5 jours après le début des symptômes**.

Si un patient a des symptômes évocateurs de la Covid-19 et correspond à ces facteurs de risques : proposez-lui de réaliser immédiatement un test antigénique.

 En cas de résultat positif, vous pouvez le **sensibiliser sur ce traitement** et lui **conseiller de consulter rapidement son médecin traitant**.

Conditions de prescription

 Le patient éligible au traitement a réalisé un **test COVID positif** : le médecin prescrit sur une ordonnance classique. Il indique sur l'ordonnance le délai maximum d'initiation du traitement.

 Le patient éligible **n'a pas réalisé de test COVID** : le médecin conditionne la dispensation à la réalisation et au résultat du test. Il indique « si test antigénique ou PCR positif sous cinq jours calendaires ».

Commande à réception de l'ordonnance

Code CIP : 34009 302451 4

Depuis le 6 mai 19h, la plateforme dédiée n'est plus disponible, les pharmacies pourront commander le médicament auprès de leur **grossiste répartiteur**.

Les boîtes détenues dans les pharmacies peuvent être dispensées et ne doivent pas être détruites.

Livraison dans les conditions habituelles du grossiste répartiteur.

Aucun stock ne doit être constitué à l'officine, pour permettre une disponibilité optimale du médicament. Des contrôles pourront être effectués.

Les boîtes de Paxlovid® sont sérialisées et décommissionnées en amont par le laboratoire.

Actuellement, les boîtes distribuées sont destinées au marché britannique (en anglais sans notice).

Une notice en français accompagnera la livraison.

Au moment de la dispensation :

Dispensation prioritaire aux patients présentant une prescription hospitalière

Vérification du respect du délai de 5 jours suivant l'apparition des symptômes.

Vérification de l'absence de contre-indication ou d'interaction médicamenteuse.

Information du patient (délivrance de la notice). Lui rappeler qu'il doit débuter son traitement le plus rapidement possible.

Insister sur l'importance du respect strict de la posologie.

En cas d'adaptation de posologie, pas de déconditionnement du traitement par le pharmacien. Rappeler au patient la posologie adaptée à sa pathologie, et de rapporter les comprimés inutilisés pour Cyclamed.

Tout effet indésirable suspecté ou situation particulière (grossesse par ex.) est à déclarer sur www.signalement-sante.gouv.fr



150 mg PF-07321332
100 mg Ritonavir

Facturation

Code CIP : 34009 3024551 4
Boite de 30 comprimés
Prise en charge 65 %

Facturation
automatique
des honoraires

	Prix HT	Prix TTC TVA 2,1%
Dispensation	3,50 €	3,57 €
Honoraire à la boite	1,00 €	1,02 €
Honoraire de dispensation	0,50 €	0,51 €
Honoraire lié à l'âge (si 70 ans ou plus)	1,55 €	1,58 €

Majoration DROM :

1,323 pour la Guadeloupe,
St Barthélemy, St Martin,
la Martinique ;
1,34 pour la Guyane ;
1,264 pour la Réunion ;
1,36 pour Mayotte.

Rémunération totale (HT) : 5,00 € à 6,55 € si le patient a 70 ans ou plus
soit une facturation de 5,11 € à 6,69 € TTC

Posologie et mode d'administration

300 mg de PF-07321332 (2 comprimés roses) + 100 mg de ritonavir (1 comprimé blanc) par voie orale toutes les 12 heures pendant 5 jours.
Les comprimés doivent être pris ensemble, avec ou sans nourriture. Ils doivent être avalés entiers sans être coupés, mâchés ou écrasés.

Précaution d'emploi

Pas d'adaptation de posologie en cas d'**insuffisance rénale** légère.

Adaptation en cas d'insuffisance rénale modérée : 150 mg de PF-07321332 (1 comprimé rose) + 100 mg de ritonavir

Pas d'administration en cas d'insuffisance rénale sévère.

Pas d'adaptation de posologie en cas d'**insuffisance hépatique** légère ou modérée. Pas d'administration en cas d'insuffisance hépatique sévère.

Usage non recommandé chez les femmes enceintes ou en âge de procréer sans contraception.

L'allaitement doit être interrompu pendant la durée du traitement et pendant 7 jours après l'arrêt du traitement.

Contre indications et interactions médicamenteuses

Toutes les informations sont disponibles :

Recommandations HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3311133/fr/paxlovid-pf-07321332/ritonavir

RCP : <https://ansm.sante.fr/uploads/2022/01/26/20220126-aap-rcp-paxlovid.pdf>

Société Française de Pharmacologie et Thérapeutique : <https://sfpt-fr.org/recospaxlovid>

Site ANSM : <https://ansm.sante.fr/tableau-atu-rtu/paxlovid-150-mg-100-mg-comprimes-pellicules>

Pour toute question : mail : ap-paxlovid@pfizer.com

